



POURQUOI LA RÉFORME D'ASSURANCE CHÔMAGE EST SCANDALEUSE POUR LE SPECTACLE MÊME EN ÉPARGNANT LES INTERMITTENT-ES

Le gouvernement annonce un décret pour baisser une fois de plus les droits des chômeurs au régime général. Cette fois-ci, toutes les fins de droits seront raccourcies de 25 % : au lieu d'avoir droit à 12 mois, ce sera 9, au lieu de 24 mois (le maximum avant 53 ans) ce sera 18, au lieu de 36 mois (le maximum après 55 ans) ce sera 27.

Cette baisse drastique est la plus violente attaque contre les droits jamais connue : 4 milliards d'économies par année pleine, concentrées sur les chômeurs en fin de droits, environ 1 million d'allocataires qui n'ont pas pu retrouver d'emploi suffisamment tôt.

L'attaque destinée à sonner la fin du « quoi qu'il en coûte » (UE et FMI le réclament) est habillée d'une usine à gaz qui prévoit une modulation de cette durée en cas de « remontée significative du chômage ». Dans les faits, les indicateurs retenus (taux de chômage total fixé à 9 %, dont est exclue toute personne travaillant au moins une heure) font que la baisse sera entérinée pour longtemps.

Le gouvernement, pour éviter un départ de révolte, annonce ne pas appliquer cette baisse aux territoires d'Outre-mer, aux dockers, aux marins, aux titulaires du contrat de sécurisation professionnelle, ni aux intermittent-es du spectacle.

Pourquoi, malgré ce répit, n'est-ce pas une bonne nouvelle pour les champs de la fédération ?

D'abord parce que les intermittent-es du spectacle ne sont pas les seul-es salarié-es de nos secteurs : les travailleuses et travailleurs précaires en CDD « classiques » sont nombreux-ses dans l'animation périscolaire dans les lieux culturels à l'accueil, la billetterie, la sécurité, encore plus dans les festivals.

De plus, cette réforme s'appliquera durement aux licencié-es d'un CDI, particulièrement aux seniors, qui perdent jusqu'à 3 trimestres de droit au chômage qui leur manqueront pour la retraite surtout en cas de report de l'âge.

Enfin parce qu'en prétendant faire varier la durée des droits selon le taux de chômage, le gouvernement continue de changer de nature l'assurance chômage : de moins en moins une assurance contre le chômage et pour laquelle on a travaillé et cotisé, mais une variable économique pour satisfaire les besoins immédiats des grosses entreprises. Ce n'est plus un droit, mais un robinet à ouvrir ou fermer pour lâcher les aumônes de dépenses sociales et limiter les révoltes.

Dans ce contexte, le « régime spécial » des intermittent-es du spectacle sera à nouveau dans le collimateur du Medef à très court terme : le gouvernement a accédé à la demande du patronat, inventeur de la nouvelle mesure dès 2014, balayé par tous les syndicats, et lui redonne la main pour négocier dans ce cadre avant fin 2023.

Alors que les professions du spectacle continuent de payer les conséquences de la crise Covid, les pouvoirs publics voudraient nous imposer les annulations pour cause de facture énergétique et bientôt celles liées à la « sécurité » au moment des Jeux Olympiques 2024.

Soyons vigilants et participons aux actions qui se préparent contre cette réforme de l'assurance chômage !

Paris, le 30/11/2022